



MINISTÈRE
DE LA CULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT,
en charge de l'artisanat

N° 54 / MCE

Le Ministre

Papeete, le 11 JAN. 2019

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française
Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Objet : Restitution des œuvres du patrimoine polynésien détenues dans les collections privées et musées de France

Réf. : V/Courrier du 14 décembre 2018

Madame la représentante,

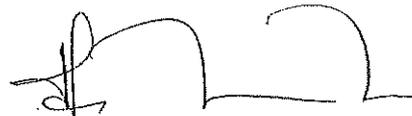
Par courrier en date du 14 décembre 2018, susvisé en référence, vous me faites part de votre lecture du rapport « sur la restitution du patrimoine culturel africain / vers une nouvelle éthique relationnelle ». Ce document remis au Président de la République, par Madame SAVOY et Monsieur SARR, aborde au travers d'un prisme propre aux rédacteurs la question des conditions d'intégration des œuvres d'art africaines au sein des collections muséales françaises mais également celle de la restitution desdites œuvres aux pays africains concernés.

Dans votre courrier, vous me soumettez ainsi trois questions visant à préciser la posture du Gouvernement à l'égard de notre patrimoine culturel et sur les possibles demandes de restitutions d'œuvres polynésiennes.

Toutefois, ces questions possédant des liens certains avec l'objet de votre précédent courrier, courrier n° 140/2018/GTH/CAB/ET/et du 28 novembre 2018, il me paraît opportun de combiner l'ensemble de vos requêtes qu'il nous sera possible d'aborder, et d'y répondre, au cours d'une présentation face à la Commission culture.

De la sorte, comme évoqué dans mon courrier n° 1366/MCE du 19 décembre 2018, nous pourrions aborder vos questions avec la Commission culture au sein d'une même séance, que je sais par avance, fructueuse et enrichissante.

Je vous prie d'agréer, Madame la représentante, mes respectueux hommages.


Heremoana MAAMAATUAI AHUTAU

